Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source : https://www.sortirdunucleaire.org/France-Blayais-branchements

7 avril 2014

France : Blayais : Défaut d'isolement sur un tableau d'alimentation électrique 48 volts

Le 7 avril 2014, une non-conformité issue d'une opération de maintenance réalisée en 2013 a conduit à un défaut d'isolement sur un tableau de distribution électrique du réacteur n° 2 de la centrale nucléaire du Blayais.

Ce que dit EDF :

Détection tardive d'un défaut de branchements dans des locaux électriques de l'unité de production n° 2
11/04/2014

Depuis le 11 février 2014, l'unité de production n° 2 de la centrale nucléaire du Blayais est de nouveau connectée au réseau, après un arrêt programmé pour réaliser sa visite décennale.

Le 7 avril, des techniciens de la centrale réalisent une intervention de maintenance pour corriger un dysfonctionnement sur un tableau électrique. Ils constatent alors un défaut de branchements sur ce tableau, à l'origine de son dysfonctionnement.

Dès la détection de cet écart, les techniciens remettent immédiatement en conformité le tableau électrique.

Les analyses, réalisées à la suite de cette détection, ont démontré que ce défaut de branchements était présent sur ce tableau électrique depuis les travaux réalisés dans le cadre de la visite décennale de l'unité de production n° 2.

Cet évènement n'a eu aucune conséquence sur la sûreté des installations, la sécurité des intervenants, ni sur l'environnement. Toutefois, en raison de sa détection tardive, il a été déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), au niveau 1 de l'échelle INES, qui en compte 7.

https://energie.edf.com/nucleaire/carte-des-centrales-nucleaires/evenements-45862.html

Ce que dit l’ASN :

Défaut d’isolement sur un tableau d’alimentation électrique 48 volts du réacteur n° 2 de la centrale du Blayais à la suite d’un défaut de maintenance
23/04/2014

Le 7 avril 2014, une non-conformité issue d’une opération de maintenance réalisée en 2013 a conduit à un défaut d’isolement sur un tableau de distribution électrique du réacteur n° 2 de la centrale nucléaire du Blayais.

Chaque réacteur dispose d’un système de production et de distribution de courant continu en 48 volts assuré par deux tableaux d’alimentation électrique redondants, dénommés "LCA" et "LCB". Ces tableaux assurent l’alimentation en courant continu du système de protection du réacteur et d’une partie des équipements de sauvegarde. Ils contribuent donc à garantir la sûreté du réacteur. Chacun de ces deux tableaux dispose de trois sources d’alimentation électriques distinctes et redondantes.

Lorsque le réacteur est en fonctionnement, les règles générales d’exploitation (RGE) prévoient qu’en cas de défaut d’isolement sur un tableau d’alimentation de courant continu en 48 volts, la remise en conformité doit être réalisée sous 24 heures.

Le 7 avril 2014 à 1h40, alors que le réacteur était en fonctionnement, à la suite du changement de la source d’alimentation du tableau électrique "LCB", un défaut d’isolement est apparu et a déclenché une alarme en salle de commande. Les actions menées par l’exploitant ont permis de rétablir le bon fonctionnement du tableau électrique le 8 avril 2014 à 13h00.

Dans le cadre de cette remise en conformité, l’exploitant a mis en évidence que le défaut d’isolement avait été provoqué par l’absence de raccordement de quatre fils d’un disjoncteur de protection du tableau électrique "LCB". Ces défauts de branchement auraient été générés lors de la dernière opération de maintenance qui a eu lieu le 16 septembre 2013 dans le cadre de l’arrêt pour visite décennale du réacteur.

En cas de court-circuit à l’aval du tableau électrique "LCB", le disjoncteur n’aurait pas assuré son rôle de protection et aurait conduit à la mise hors tension du tableau. Sa réalimentation aurait toutefois été possible via les deux autres sources d’alimentation disponibles.

L’exploitant analyse actuellement les causes profondes de cet écart et de sa détection tardive. Il procède également à une revue des activités réalisées lors de l’arrêt pour visite décennale susceptibles d’être concernées par le même écart.

La remise en conformité du tableau électrique a été réalisée dans le respect des délais fixés par les règles générales d’exploitation. En l’absence de court-circuit, l’écart n’a pas eu de conséquence réelle sur l’installation. Toutefois, compte tenu de la détection tardive de la non-conformité de maintenance intervenue le 16 septembre 2013, cet événement a été classé au niveau 1 de l’échelle de l’échelle internationale des événements nucléaires INES.

https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incidents-des-installations-nucleaires/Defaut-d-isolement-sur-un-tableau-d-alimentation-electrique-48-volts